

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 46 (1954)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Du 6 décembre 1953 au 24 octobre 1954  
**Autor:** Weckerle, Edouard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-384883>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Du 6 décembre 1953 au 24 octobre 1954

Par *Edouard Weckerle*

Si l'on songe aux rancœurs que la campagne qui a précédé le vote du 6 décembre a laissées dans de larges milieux, il faut convenir que le peuple a extraordinairement bien réagi le 24 octobre dernier: 457 000 citoyens contre 196 000 ont consenti à proroger pour quatre ans l'actuel régime financier. Il y a une frappante analogie entre ce résultat et celui du vote du 3 décembre 1950, par lequel le peuple a accepté une première fois ce régime financier transitoire. Tout au plus, la participation a-t-elle été plus faible la seconde fois que la première. Alors que 744 000 citoyens (53%) ont rempli leur devoir civique en 1950, 652 000 seulement (45%) se sont dérangés cette année. Le rapport entre les voix acceptantes et rejetantes est cependant demeuré sensiblement le même: de 7 à 3.

Il y a toutefois entre les résultats de ces deux consultations populaires des différences assez frappantes. Bien que la participation ait été plus faible qu'en 1950, le nombre des citoyens qui se sont prononcés négativement a quelque peu augmenté dans une série de cantons, en particulier dans le canton de Lucerne, où il est passé de 6800 à 9400. Si ce chiffre est monté de 1700 à 2800 dans le canton de Zoug, celui des partisans, de 3800 il y a quatre ans, s'est inscrit à 4800. L'effectif des voix rejetantes s'est accru dans les cantons de Thurgovie et d'Argovie, mais sans être compensé par une augmentation du nombre des voix acceptantes. Mais si le rapport entre adversaires et partisans est resté sensiblement le même dans l'ensemble, ce résultat est dû avant tout à la *Suisse romande*, où le nombre de ces derniers a été nettement plus élevé qu'en 1950. Dans le canton de Vaud, le nombre des voix rejetantes est tombé de 30 000 à 15 000, alors que celui des voix acceptantes fléchissait de 24 000 à 20 000 seulement. La majorité rejetante de 7000 voix réunie en 1950 s'est transformée en une majorité acceptante de 4000 voix. A Genève, le seul canton qui ait repoussé le projet, l'opposition n'a pas été aussi forte qu'il y a quatre ans et la majorité négative est tombée de 5500 à 2000 voix. Il faut cependant relever que la participation romande au scrutin a été tout particulièrement faible (28%).

Contrairement à ce qui s'est passé il y a quatre ans, la campagne qui a précédé la votation du 24 octobre a été extrêmement calme. Seuls le comité bourgeois d'action en faveur du projet et le Parti communiste avaient fait apposer des affiches (ce dernier pour dénoncer les dépenses militaires). Les boîtes aux lettres n'ont pas été obstruées par les manifestes et les assemblées publiques ont été très peu nombreuses.

Il faut reconnaître sans réserve que les partis cantonaux bourgeois — à la différence de ce qui s'est passé il y a quatre ans — ont suivi les mots d'ordre des organes dirigeants. Les officines anonymes, obéissant probablement aux injonctions de leurs bailleurs de fonds, ont gardé le silence. C'est dire aussi qu'aucune d'elles n'est intervenue en faveur du projet. Quant à l'affiche du comité bourgeois, elle était pâle à souhait et infiniment moins efficace que celle du Parti communiste. D'ailleurs, le front bourgeois n'était pas sans fissures. Les libéraux genevois et divers organes financiers ont combattu la prorogation du régime financier. Le 21 octobre encore, la *Schweizerische Finanz-Zeitung* prétendait que le projet ne faisait que « consacrer tous les non-sens et toutes les injustices fiscales ». « ... Un oui le 24 octobre équivaudra à une nouvelle capitulation de ce monde bourgeois si disposé à la compromission. » Les polémiques de la *Finanz-Revue* et de *Finanz und Wirtschaft* étaient écrites de la même encre. Nombre des articles qui recommandaient le projet y mettaient tant d'escobarderies que leur opposition apparaissait nettement entre les lignes. Le 21 octobre, on pouvait lire dans la *Schweizerische Handels-Zeitung*: « On peut craindre qu'en dépit de toutes les réserves faites par les milieux de l'économie privée le vote positif qui paraît probable ne soit interprété comme l'adhésion des citoyens à une politique financière contraire à leurs conceptions. » Peu avant le vote, le *Steuerbatzen*, qui avait peine à respecter le mot d'ordre de ses bailleurs de fonds, publiait une lettre d'un correspondant (imaginaire vraisemblablement) : « Si le Conseil fédéral ne prend pas l'engagement d'abaisser de 20% les taux de l'impôt pour la défense nationale, le peuple répondra comme l'éléphant dans le magasin de porcelaine. »

Dans ces conditions, on comprend fort bien que certains milieux bourgeois aient craint un désastre. Divers chefs de file sont descendus dans l'arène. Le 22 octobre, M. E. Speiser, conseiller aux Etats, en a appelé aux consciences dans la *Nouvelle Gazette de Zurich*: « Une grave question est posée au peuple le 24 octobre: La Suisse doit-elle, à l'instar de divers pays, entrer dans une ère d'improvisations fiscales, pratiquer une politique à la petite semaine, boucher les trous par des solutions de fortune ou encore, ce qui serait plus grave, la Confédération doit-elle, pour accomplir ses tâches, s'engager dans la voie de l'endettement, qui conduit à coup sûr à l'inflation? Si le peuple repoussait le projet qui lui est soumis, on aboutirait rapidement à un « malaise », mais réel cette fois. »

Telle était effectivement la question posée le 24 octobre. Mais elle l'était déjà, et bien plus nettement encore, le 6 décembre 1953. En effet, ce projet nous aurait permis de bénéficier d'une pause de douze ans, tandis que celui du 24 octobre a tout au plus relayé un état de choses provisoire par un autre état de choses provisoire, lequel en appellera provisoirement d'autres encore. Le *Vaterland*

(catholique-conservateur) a bien défini la situation au lendemain du scrutin: « Nombre de citoyens qui ont repoussé l'impôt fédéral direct le 6 décembre ont difficilement compris qu'ils devaient l'entériner un an plus tard à peine. Pour les en convaincre, les partis bourgeois ont dû jeter toute leur influence dans la balance. »

De toute évidence, ce sont les milieux qui ont déclenché l'orage du 6 décembre 1953 qui ont eu le plus de peine à admettre le compromis du 24 octobre. En effet, que n'avaient-ils pas attendu de cette « victoire » ! Au lendemain de ce vote, O. Fischer, un secrétaire central de l'Union suisse des arts et métiers, annonçait quasiment une ère nouvelle: « L'heure de la bourgeoisie a sonné, le moment est venu d'aménager la politique financière avec plus d'énergie et de suite dans les idées que jusqu'à maintenant. » Mais quoi ! le régime financier que le peuple vient d'accepter n'est que la prolongation de celui qui a été élaboré par le ministre socialiste des finances Nobs. Il est nettement moins favorable aux milieux des arts et métiers que le projet repoussé le 6 décembre, qui mettait fin à l'impôt complémentaire sur la fortune. Notons encore que l'impôt compensatoire opiniâtrement exigé par l'Union suisse des arts et métiers ne figure pas dans le régime financier 1955-1958. Par son opposition acharnée contre le projet du 6 décembre, l'U. S. A. M. n'a absolument rien gagné. Au contraire. Dans son commentaire, M. O. Fischer constate avec mélancolie: « La bourgeoisie a dû se faire violence, tandis que la gauche s'est contentée de défendre des positions solides. » Il ajoute que cela ne laisse pas de donner « une indication claire quant à l'aménagement du régime définitif », ce qui signifie non pas que l'U. S. A. M. se soit ralliée à l'impôt fédéral direct, mais bien, au contraire, que la bourgeoisie doit se ressaisir, déloger la gauche de ses positions et imposer un régime financier sans impôt fédéral direct. Qui vivra verra ! Quoi qu'il en soit, les commentaires de la *Gewerbe-Zeitung* montrent que les espoirs de l'U. S. A. M. ont été déçus.

L'avenir va-t-il corriger tout cela ? Quant à nous, nous ne voyons dans le résultat du 24 octobre nulle « indication claire », du moins pas dans le sens où l'entend M. Fischer. Les *Basler Nachrichten* et le *Vaterland* sont d'avis que l'effectif de 55% d'abstentionnistes et les 200 000 voix rejetantes constituent une « forte réserve de négativistes » ; il convient cependant de relever que les projets financiers n'ont jamais fait recette ; secondement, la proportion considérable des citoyens qui ont déserté les urnes correspond assez bien à la température extrêmement modérée du scrutin. Enfin, il faut préciser que cette « forte réserve de négativistes » n'est pas exclusivement à la disposition des adversaires de l'impôt fédéral direct, mais que d'autres milieux pourront en tout temps y prélever des troupes.

La démagogie qui a déferlé sur le pays au cours de la campagne qui a précédé le vote du 6 décembre a dressé tout au plus 480 000

citoyens contre le projet. C'est relativement peu si l'on songe aux moyens mis en œuvre, comme aussi au fait que 200 000 électeurs ont repoussé la prorogation du régime transitoire, bien qu'elle n'ait été combattue par aucun groupement important. Dans son message relatif au projet du budget pour 1955 paru deux jours après la votation, le Conseil fédéral constate avec raison: « Une opposition contre des projets fiscaux, en particulier lorsqu'ils imposent au peuple des charges directes et indirectes de cette importance, n'a pas beaucoup de peine à s'organiser. Bien que tous les grands partis et associations économiques aient approuvé le projet, le résultat du vote n'était pas acquis d'avance... Les difficultés qui devront encore être surmontées (pour mettre sur pied une réforme définitive des finances fédérales) sont évidentes. Aussi avons-nous besoin de la collaboration de tous les milieux pour réussir dans la tâche difficile qui est devant nous. » C'est en fait la seule indication claire donnée par le scrutin du 24 octobre. Le Conseil fédéral et les Chambres seraient donc bien inspirés de l'avoir constamment à l'esprit. Ils s'épargneraient de la sorte de grosses désillusions.

## En Suisse, terre d'asile (fin)<sup>1</sup>

*Quatre siècles de refuge*

Par le Dr Ernest Gloor

*La grande effervescence du libéralisme du XIX<sup>e</sup> siècle:  
La Jeune Europe – La Jeune Italie – Les Refuges Polonais*

Comme nous l'avons dit à propos du droit d'asile, l'époque de 1815 à 1860 nous amena des afflux considérables et très divers de réfugiés politiques dont l'histoire commence seulement à s'écrire. La place nous manque même pour esquisser ici le tableau de ce mouvement d'une importance et d'une étendue très grandes. La Suisse nouvelle est elle-même en pleine évolution. De 1820 à 1848 fleurissent, d'un bout à l'autre du pays, ces sociétés d'étudiants, de chant, de gymnastique et de tir, qui vont être le terreau des idées libérales, lesquelles trouveront leur expression définitive dans une nouvelle Constitution. L'envahissement du pays, des grandes villes surtout, par des groupes nombreux et remuants de soldats, d'ouvriers et d'intellectuels révolutionnaires français, allemands, italiens et polonais, ne pourra que stimuler l'avant-garde suisse, déjà en fermentation. Point n'est besoin de dire que tout cela causait aux autorités confédérales et cantonales des soucis et des difficultés.

---

<sup>1</sup> Voir n° 10, octobre 1954.